

Queen et d'Yarmouth ont été trouver le ministre du Commerce d'alors, aujourd'hui premier ministre, et lui ont exposé l'affaire et lui ont fait voir comment Westport était situé et \$2,000 furent accordées, ce qui porte le crédit à \$7,000.

M. BOWERS: Il fut réduit à \$5,000 et puis, porté à \$7,000. J'espère que l'honorable député constatera qu'il est nécessaire de faire de Westport un des ports d'escale.

Pour payer à Roderick McDonald la balance sur le compte du service de steamers entre Port-Mulgrave, Aritch, Canso, Guysboro et Port-Hood de 1893 à 1895..... \$3,000 00

M. FOSTER: M. McDonald reçut, pendant plusieurs années, \$5,000 par année, sur un crédit voté pour ce service. Ce crédit a été réduit à \$4,000 et l'on y ajouta un crédit supplémentaire de \$1,000 payé par le département des Postes sur son crédit général. Depuis 1893, le département des Postes a cessé de payer cette somme et cette somme est demandée pour rembourser McDonald du service qu'il a fait pendant les trois années où il n'a pas été payé par le département des Postes.

M. FRASER: Les malles ont-elles été transportées? Le ministre a-t-il dit que ce crédit sert à faire transporter les malles de Port-Mulgrave à Guysboro?

M. FOSTER: Je ne saurais le dire. Je suis plutôt porté à croire que la raison pour laquelle le département des Postes a refusé de payer les \$1,000 était que les malles étaient transportées par une autre route. Mais il devait recevoir \$5,000 d'après le contrat, nous sommes obligés de payer ce montant.

M. FRASER: Je désire dire à ce sujet....

M. FOSTER: Nous aurons, dans le budget principal, un autre crédit pour ce service.

M. FRASER: Parfaitement.

Somme supplémentaire pour le service des malles en hiver..... \$1,000 00

M. DAVIES (I.P.-E.): Comment se fait le service postal, en hiver?

M. FOSTER: Par bateaux d'hiver.

Pour payer une gratification à la veuve de feu Wm. Smith qui perdit la vie en tentant le sauvetage de la bouée de l'Etat à la dérive des battures des Portugais durant la tempête du 15 avril 1895..... \$500 00

M. DAVIES (I.P.-E.): Est-ce la coutume de donner ces gratifications?

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER: Toujours.

M. COSTIGAN: Cet homme laisse sept enfants dans le besoin. Il a perdu la vie en cherchant à sauver les biens de l'Etat.

M. FRASER: Le crédit n'est pas assez élevé.

Pour payer à la veuve de J. R. Spencer le montant d'une année d'appointements dû à cet officier pendant qu'il était employé comme observateur au Fort Churchill en 1885..... \$120 00
Pour pourvoir au remboursement de l'amende imposée au propriétaire du Golden City..... \$200 00

M. DAVIES (I.P.-E.): M. Spencer a-t-il perdu la vie pendant qu'il était au Fort Churchill?

M. COSTIGAN: Ce n'est qu'après son décès que sa femme a prétendu qu'une année d'appointements ne lui avait pas été payée et, en consultant les livres du département, l'on a constaté que c'était le cas.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Que veut dire ce remboursement de l'amende imposée au Golden City?

M. COSTIGAN: Des accusations ont été portées contre ces gens et des amendes ont été imposées. On a représenté au département que les offenses n'étaient pas du tout sérieuses. Ces amendes ont été payées. Vu que les offenses n'étaient pas sérieuses et que les accusés ont avoué leur culpabilité, l'on a cru que l'on pourrait rembourser ces \$200.

M. DAVIES (I.P.-E.): L'honorable ministre n'a pas fait connaître les offenses.

M. COSTIGAN: C'étaient des délits prévus par l'Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur. Quelquefois, ces offenses sont regardées comme sérieuses, mais, dans ce cas, il ne s'agissait que d'une violation peu importante de la loi.

M. DAVIES (I.P.-E.): Quelle était la nature des délits; je ne me le rappelle pas.

M. COSTIGAN: Je ne saurais le dire.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER: Cela s'est passé à Peterborough. C'est le rapport d'une amende imposée.

M. DAVIES (I.P.-E.): Le rapport dit "amendes." Vous feriez mieux de retrancher l'"s".

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER: La chose est parfaite telle qu'elle est.

M. FRASER: On peut répartir ces \$200 entre tous les accusés et, s'il y en avait dix, il pourrait s'élever une importante question, vu que ces \$200 leur ont été partagées peu de temps avant les élections.

Somme supplémentaire pour frais judiciaires, y compris les poursuites dans les fraudes concernant les primes de pêche..... \$4,000 00

M. FLINT: C'est un montant considérable et l'on devrait, je crois, donner des renseignements à la Chambre. Ou, s'il y a un crédit inscrit au budget principal....

M. FOSTER: Il y en a un. La chose pourra être discutée, alors.

M. DAVIES (I.P.-E.): L'honorable monsieur, je crois, ferait mieux de suspendre ce crédit.